

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 250320AR043CB

Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue des Pénitentes à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M. MONTAGNE Antoine de réglementer le stationnement afin de faciliter la manœuvre d'un camion dans l'impasse proche du 18 rue des Pénitentes,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 3 places de stationnement le Vendredi 21 mars 2025 entre 15h00 et 17h, devant le n°25 et 27 rue des Pénitentes à Hondschoote.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. le Garde-champêtre de la police rurale, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

M. MONTAGNE Antoine, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 20 MARS 2025

Le Maire d'Hondschoote

H. SAISON

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'HONDSCHOOTE' at the top and 'NORD' at the bottom, with a small emblem in the center.